

FAMILLE DISSOCIÉE ET CRIMINALITÉ: LE CAS SUISSE

Marcelo F. AEBI *

Résumé

Selon la plupart des théories criminologiques, la prévalence de la délinquance devrait être plus élevée chez les enfants de familles dissociées – c'est-à-dire celles où au moins l'un des parents biologiques ou adoptifs est absent – que chez les enfants de familles intactes. Cette hypothèse a été corroborée par une bonne partie des recherches empiriques menées sur le sujet. Cet article donne un aperçu de ces théories et de ces recherches avant d'analyser le cas suisse à partir des données du premier sondage suisse de délinquance juvénile auto-révélee. L'analyse de ces données montre une seule différence significative entre les enfants de familles dissociées et ceux de familles intactes: pour la tranche d'âge de 14 à 17 ans, la prévalence de la consommation de drogues douces est supérieure chez les garçons appartenant à des familles dissociées. Pour expliquer cette différence, l'auteur suggère que – du fait que dans la dynamique familiale ils jouent un rôle de partenaires plutôt que de subordonnés – ces garçons sont plus mûrs que leurs pairs et qu'en conséquence ils arrivent avant eux à certains rites de passage comme la consommation de drogues douces. L'auteur considère que s'il n'y a pas de plus grandes différences entre les enfants de ces deux types de familles, c'est parce qu'en général les familles dissociées arrivent à remplir leur tâche de socialisation aussi bien que les familles intactes. En outre, il signale qu'en Suisse le pourcentage de familles monoparentales était plus élevé dans les années vingt et trente que de nos jours, et il suggère que la confusion quant au nombre de familles monoparentales peut avoir son origine dans le fait que l'on ignore régulièrement que seule environ la moitié des divorces implique des enfants mineurs.

(Réd.)

Zusammenfassung

Gemäss den meisten kriminologischen Theorien sollte Delinquenz bei Kindern aus unvollständigen Familien – hier definiert durch das Fehlen mindestens eines biologischen oder adoptiven Elternteils – häufiger vorkommen. Im vorliegenden Artikel wird zunächst der Forschungsstand zu diesem Thema kurz zusammengefasst. Sodann wird berichtet über eine Untersuchung anhand der Daten der schweizerischen Jugenddelinquenz-Untersuchung aus dem Jahre 1992 (Institut de police scientifique et de criminologie, Universität Lausanne, nationale Zufallsstichprobe von 970 Jugendlichen zwischen 14 und 21). Bei dieser Studie zeigte sich ein Einfluss der Unvollständigkeit der Herkunftsfamilie allein bei 14- bis 17-jährigen Jungen und im Zusammenhang mit dem Konsum weicher Drogen. Der Verfasser erklärt diesen – einzigen – Unterschied mit der Stellung von Jungen innerhalb unvollständiger Familien: früher auf sich selber gestellt, machen sie gewisse Erfahrungen früher als mehr behütete Kinder, die dies später «nachholen», weshalb der fragliche Unterschied später verschwindet. Das Fehlen signifikanter Unterschiede zwischen den beiden Familientypen hinsichtlich der Delinquenz Jugendlicher führt der Verfasser darauf zurück, dass heute in der Schweiz unvollständige Familien ihre Erziehungsfunktion nicht schlechter erfüllen als vollständige. Er erinnert im übrigen daran, dass der Anteil von Kindern aus unvollständigen Familien heute nicht höher liegt als in den Zwanziger- und Dreissigerjahren dieses Jahrhunderts. Die hohe Scheidungsrate lasse oft vergessen, dass minderjährige Kinder heute nur in rund der Hälfte der Scheidungen betroffen seien.

(Red.)

1. INTRODUCTION

La socialisation peut être définie comme «le processus par lequel les individus apprennent les modes d'agir et de penser de leur environnement, les intériorisent en les intégrant à leur personnalité et deviennent membres de groupes où ils acquièrent un statut spécifique» (FERREOL, 1995: 253). La vie en société deviendrait impossible sans le respect de certaines normes et le processus de socialisation cherche à inculquer chez les nouveaux membres de la société le respect desdites normes. Pour BUSINO (1992: 83), «le résultat de la socialisation n'est pas bon, en soi ou pour soi: il est bon dans la mesure où il est conforme à l'attente des adultes, des groupes sociaux qui jouissent

de prestige, qui possèdent influence et pouvoir, bref, qui sont capables de faire valoir, quelles qu'elles soient, leurs propres valeurs à l'exclusion de toutes les autres».

Du fait qu'elle est la première à prendre en charge la tâche d'éduquer les enfants, la famille est considérée comme le principal agent de socialisation. Son influence va se poursuivre, avec plus ou moins d'intensité, pendant toute leur vie. Elle est «l'institution essentielle par laquelle est assurée la reproduction des relations sociales» (FERREOL & NORECK, 1993: 98). Ainsi, il n'est guère surprenant que, tout au long de l'histoire, des grands théoriciens (PLATON, SAINT PAUL, SAINT THOMAS D'AQUIN, MARX et ENGELS entre autres¹) aient insisté sur la nécessité de contrôler la famille pour assurer la survie de «leurs» sociétés. Dans la même perspective, lorsque des comportements déviants se produisent, la famille est souvent accusée d'avoir manqué à son devoir de socialisation. On peut constater qu'au fil du temps la famille a toujours été jugée comme la principale cause de la délinquance (JUNGER-TAS, 1993: 27).

A ces considérations, qui avaient suffi à convertir la famille en l'un des sujets d'étude préférés de la criminologie, est venu s'ajouter un facteur nouveau: la «crise» du modèle traditionnel de famille. Cette crise se manifeste notamment par la diminution du nombre des mariages, la banalisation du divorce et le développement de l'union libre; soit des phénomènes très répandus dans les sociétés occidentales depuis quelques années. Par la suite, et partant de l'idée que lorsque «les liens familiaux s'affaiblissent et – dans les cas extrêmes – se désintègrent, des conduites déviantes (voire délinquantes) sont susceptibles de faire leur apparition» (FERREOL & NORECK, 1993: 98), les recherches sur le rôle de la famille dans la genèse de la délinquance se sont multipliées. Ces recherches ont mis l'accent sur un type spécifique de famille que nous appellerons la famille dissociée (en anglais, on parle de *broken home*) et qui peut être définie comme la famille dans laquelle au moins l'un des parents biologiques ou adoptifs est absent. Ainsi définie, la famille dissociée englobe la famille monoparentale, la famille recomposée (appelée aussi famille reconstituée ou famille avec beau-parent²) et les cas où les deux parents sont absents (enfants placés dans des familles d'accueil, «institutionnalisés» ou vivant avec des familiers ou de façon indépendante)³.

En même temps, l'opinion publique a fait le lien entre la prolifération des familles dissociées et la montée de la criminalité. Très vite, la famille dissociée fut considérée comme un environnement pathogène et les enfants vivant dans ce type de famille comme des enfants «à risque». On est arrivé à

la conclusion que le fait d'appartenir à une famille dissociée faisait augmenter les chances de devenir un délinquant et on a même proposé, comme le signalent WELLS & RANKIN (1985: 269), de réduire les programmes d'aide aux familles monoparentales argumentant qu'ils encouragent la famille dissociée – à travers une aide économique qui incite la mère à ne pas se remarier – et, de façon indirecte, la criminalité associée à elle.

Le but de notre recherche est d'analyser si, dans le cas de la Suisse, il existe un tel lien entre la structure familiale et la criminalité. Si tel est le cas, il s'agira de proposer des stratégies d'intervention pour essayer d'améliorer la situation. En revanche, si tel n'est pas le cas, il s'agira de savoir pourquoi les prédictions de la plupart des théories criminologiques ne se sont pas accomplies. Nous commencerons notre étude par une présentation des approches théoriques qui ont étudié le lien entre la famille dissociée et la criminalité. Ensuite, nous donnerons un bref aperçu des résultats auxquels sont arrivées les recherches déjà réalisées. Finalement, nous analyserons le cas suisse à partir des données recueillies par le sondage suisse de délinquance juvénile auto-révélee (SRD) réalisé en 1992.

2. APPROCHES THÉORIQUES

L'approche de l'étiquetage soutient que la dissociation familiale, et notamment le divorce, impose un stigmate sur l'enfant. Ainsi, les enseignants et d'autres agents sociaux vont plus facilement chercher et trouver des problèmes de comportement chez les enfants de parents divorcés. Cette perspective est corroborée par les résultats des recherches fondées sur des statistiques officielles (c'est-à-dire celles émanant d'organismes officiels, notamment les statistiques judiciaires, pénitentiaires et policières) qui montrent une plus forte corrélation entre la famille dissociée et la criminalité que celles fondées sur des sondages de délinquance auto-révélee. Cela laisserait supposer que ces corrélations sont dues à une réaction différentielle du système de justice pénale (VAN VOORHIS et al., 1988: 239s.). En effet, il semblerait que le système de justice pénale fonctionne de façon sélective, en ce sens que les enfants de familles dissociées sont plus souvent traduits en justice et jugés de façon plus sévère parce que le parent qui reste seul (souvent la mère) est vu comme moins capable de contrôler leur comportement (WELLS & RANKIN, 1985: 251). Selon CUSSON (1981: 58s.), la source de ce fonctionnement sélectif se trouve dans les textes mêmes de la loi qui cherchent à protéger et à aider l'enfant plutôt qu'à le punir. Dans cette perspective, un mau-

vais milieu familial serait vu comme un danger pour la sécurité et le développement de l'enfant. En effet, la notion d'intérêt de l'enfant a été pendant longtemps le critère de base du droit des mineurs des législations occidentales; néanmoins, dès les années quatre-vingt, une évolution vers la responsabilisation de l'enfant commence à voir le jour au niveau international (cf. ZERMATTEN, 1994: 170ss). Pour leur part, CHILTON & MARKLE (1972) soutiennent que la cause du renvoi des enfants de familles dissociées à la justice ne serait pas leur situation familiale mais leur situation socio-économique désavantagée (voir plus bas).

Selon la théorie du contrôle social (HIRSCHI, 1969), plus un individu est intégré dans la société, moins il aura tendance à avoir un comportement criminel. Pour les jeunes, les principaux agents d'intégration sociale sont la famille, l'école et les amis. Ces agents favorisent le développement de liens entre le jeune et l'ordre social conventionnel. Si ces liens sont suffisamment forts, ils vont dissuader le jeune de violer la loi. Un lien fondamental est l'attachement aux parents. L'enfant attaché à ses parents passe plus de temps avec eux et en conséquence a moins souvent l'occasion de commettre des crimes; mais ce «contrôle direct» de la part des parents n'a qu'une importance mineure. En fait ce qui est important, c'est que le parent soit *psychologiquement présent* lorsque l'occasion de commettre un crime se présente au jeune. En effet, si à ce moment-là le jeune ne se demande pas quelle sera la réaction de ses parents, il est libre de passer à l'acte (HIRSCHI, 1969: 88). Dans cette perspective, la famille dissociée serait nocive parce qu'elle pourrait entraver la formation d'un lien fort entre parent et enfant. Or, si ce lien est faible, l'enfant sera moins intégré socialement et aura plus de possibilités de devenir un criminel. Néanmoins, cette dernière conclusion n'a pas été tirée par HIRSCHI (qui considère qu'un parent devrait suffire pour socialiser l'enfant), mais par d'autres partisans de la théorie du contrôle social (MATSUEDA & HEIMER, 1987: 827s.). Pour HIRSCHI (1969: 242s.) la sur-représentation des enfants de familles dissociées dans les statistiques officielles serait due surtout à la réaction différentielle du système de justice pénale dont nous avons parlé dans le paragraphe précédent.

La perspective «structurale» (ou de la «structure sociale») considère la famille comme une unité socio-économique qui doit aider ses membres à se placer dans des unités socio-économiques et culturelles plus larges. La famille fournit, entre autres, des biens matériels, du prestige, des possibilités d'étude et de travail. La famille monoparentale constitue une unité socio-économique désavantagée parce que les ressources et les opportunités qui

se présentent à un seul parent sont limitées. En conséquence, les possibilités de l'enfant seront aussi limitées. En outre, l'enfant court le risque de se retrouver dans des situations associées à la criminalité (par exemple des quartiers et des écoles à bas statut socio-économique). Ainsi la famille dissociée pourrait mener à des comportements criminels en altérant des conditions externes associées au statut de la famille (WELLS & RANKIN, 1986: 78).

D'après la théorie de l'association différentielle (SUTHERLAND & CRESSEY, 1966), la famille est chargée de transmettre à l'individu des valeurs favorables au respect de la loi. En revanche, les sous-cultures criminelles (un groupe d'amis délinquants notamment) lui transmettront des valeurs favorables à la violation de la loi. Si les valeurs favorables à la violation de la loi l'emportent, la personne deviendra délinquante. Or, le fait que la famille soit dissociée réduit la surveillance des parents, et cela peut à son tour mener l'enfant à avoir plus de contact avec des groupes de délinquants qui vont lui transmettre des valeurs favorables à la violation de la loi. En outre, la famille dissociée peut entraver la relation entre parent et enfant et par conséquent la transmission de valeurs favorables au respect de la loi (MATSUEDA & HEIMER, 1987: 827).

Pour l'approche de la « crise familiale » (*family crisis*), les changements soudains dans la structure familiale sont générateurs de stress et de conflits – c'est-à-dire d'une crise – qui se manifestent chez les enfants par des comportements antisociaux. D'après cette approche, ces problèmes de comportement sont temporaires; ils se résoudraient en général lorsque la famille s'adapte aux nouvelles conditions de vie et développe de nouvelles routines de comportement (WELLS & RANKIN, 1986: 77). Par exemple, suite au divorce, nombreux sont les enfants qui ont des comportements antisociaux, mais ces comportements ne se perpétuent pas forcément. Ainsi, les effets négatifs du divorce semblent s'estomper avec le temps (cf. DEMO & Acock, 1988: 622). Malheureusement, en raison du caractère transversal du SRD, il n'est pas possible de prendre en considération l'évolution des phénomènes dans le temps et de tester en conséquence cette hypothèse.

La psychologie de la personne et de son développement et les théories de l'apprentissage social mettent l'accent sur les conditions familiales durant l'enfance et le début de l'adolescence, c'est-à-dire pendant les années de formation de la personnalité. Durant cette période, les parents jouent un rôle central en tant que modèles de comportement pour l'enfant. En particulier, la présence d'un parent du même sexe est considérée comme cruciale pour que l'enfant puisse intérioriser les rôles sexuels appropriés. Ainsi, les familles

monoparentales seraient défavorisées par rapport aux familles intactes et pourraient provoquer des déficiences dans le procès de maturité des adolescents (DEMO & ACOCK, 1988: 620). Ces déficiences pourraient à leur tour faciliter l'apparition de comportements criminels. Il s'agit d'un argument que l'on retrouve souvent dans les sentences de tribunaux qui considèrent qu'une personnalité immature indique un développement mental incomplet qui est de nature à atténuer la faculté d'apprécier le caractère illicite d'un acte ou de se déterminer d'après cette appréciation (art. 11 du Code pénal suisse).

En résumé, nous pouvons dire que les théories sociologiques considèrent la famille dissociée comme une cause indirecte de la criminalité. Il y aurait un processus en trois étapes dans lequel cette structure familiale faciliterait certains modèles d'interaction familiale et ceux-ci, à leur tour, favoriseraient le comportement criminel. Le problème central est sans doute de cerner l'étape intermédiaire de ce processus. Pour les théories sociologiques, les effets nocifs de la famille dissociée se manifesteraient toute de suite; en revanche, les théories qui mettent l'accent sur les conséquences psychologiques de la famille dissociée considèrent que ces effets se manifesteraient à long terme (WELLS & RANKIN, 1986: 74ss).

Finalement, à côté de ces approches théoriques, des considérations morales jouent aussi un rôle central lorsqu'on parle de la famille. Selon JUNGER-TAS (1993: 36), nos sociétés croient encore fermement à l'effet positif d'une famille stable et intacte sur le comportement des enfants; en revanche, la dissociation familiale serait vue comme une source d'effets négatifs profonds et durables. En fait, la croyance à l'effet nocif de la famille dissociée se retrouve même dans des tribus illettrées, comme le montre ce proverbe des Amasosa, une tribu Bantou du sud de l'Afrique: «Si le vieux oiseau meurt, les oeufs sont pourris» (cité par SUTHERLAND & CRESSEY, 1970: 207; traduit par nous).

L'importance donnée à la famille intacte peut être aussi observée dans des instruments internationaux. SCHÜLER-SPRINGORUM (1994: 160) retient que la famille est considérée comme «la clé de voûte de la prévention du crime» des Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile, dits «Principes directeurs de Riyadh», approuvés en 1990. Le principe 12 établit que «la famille est l'unité centrale responsable de la socialisation primaire des enfants» et que «des efforts devront être faits par les pouvoirs publics et les organismes sociaux pour *maintenir l'intégrité de la famille*» (souligné par nous). Dans la même optique, les lois d'adoption favo-

risent en général les familles intactes. Ainsi, le Code civil suisse prévoit que les personnes non mariées ou séparées ne peuvent adopter un enfant que si elles ont 35 ans révolus (art. 264b).

3. ÉTAT DE LA RECHERCHE

La famille dissociée a fait l'objet d'une grande quantité de recherches dès les années vingt. Comme nous l'avons dit précédemment, ces recherches se sont intensifiées avec la crise du modèle traditionnel de famille. Ainsi, en ce qui concerne les recherches publiées en langue anglaise, et pour la période qui va de 1972 à 1990, FREE (1991: 111) recense 68 articles publiés. L'hypothèse à la base de ces recherches suggère qu'il existe une corrélation entre la famille dissociée et la criminalité, en ce sens que le fait d'appartenir à une famille dissociée ferait augmenter les possibilités de devenir un délinquant.

Plusieurs auteurs se sont appliqués à la tâche de passer en revue ces recherches, mais un article de WELLS & RANKIN (1991) nous a paru particulièrement intéressant. En effet, au lieu de présenter les résultats et de les interpréter selon des critères personnels – comme le font la plupart des revues –, les auteurs cités ont préféré réaliser une méta-analyse des recherches recensées. Une méta-analyse est en fait une analyse statistique de deuxième ordre qui utilise comme point de départ les résultats obtenus dans les précédentes recherches. L'avantage de cette méthode est qu'elle produit des résultats quantitatifs qui permettent une appréciation plus claire des phénomènes étudiés. En conséquence, nous utiliserons les résultats rapportés par ces auteurs pour illustrer cette section.

WELLS & RANKIN (1991: 79) recensent les coefficients de corrélation entre famille dissociée et criminalité de 44 recherches. Ces coefficients varient entre .005 et .50. La moyenne est de 0.153 avec un écart-type de .109. S'agissant de coefficients phi, cela veut dire que le taux de prévalence de la criminalité dans les familles dissociées est de 15% supérieur à celui des familles intactes. Lorsque les résultats des recherches sont pondérés en fonction de la taille de l'échantillon, le coefficient de corrélation descend à .11; mais il reste toujours significatif.

Néanmoins, tirer des conclusions générales sur la base de ces résultats serait oublier les particularités de chaque recherche et pourrait mener à des erreurs regrettables. Dans le paragraphe précédent, nous avons signalé que

les coefficients varient entre .005 et .50, ce qui montre la grande diversité des résultats obtenus. Cette diversité est due à des problèmes de méthodologie de la recherche, aux indicateurs de la criminalité utilisés (voir chapitre 2) et au fait que les corrélations varient fortement selon le type de criminalité étudié. En effet, la corrélation entre famille dissociée et criminalité est très faible pour les délits graves (vols, comportements violents); elle est un peu plus forte pour les infractions en matière de drogues (notamment pour la consommation de drogues douces) et elle atteint son maximum avec les comportements problématiques⁴. Concernant ces derniers, il s'agit principalement de fugues, d'absentéisme scolaire et de problèmes de discipline en classe. Ce ne sont donc pas des délits, mais plutôt des formes mineures de déviance, voire des «péchés de jeunesse» (KILLIAS, 1991: 75) qui disparaissent forcément avec l'âge et qui ne paraissent pas prédire une carrière délinquante.

Dans les prochains chapitres nous analyserons les données recueillies par le SRD. Cela nous permettra de savoir si la situation en Suisse est semblable à celle que nous venons de décrire.

4. LE SONDAGE SUISSE DE DÉLINQUANCE JUVÉNILE AUTO-RÉVÉLÉE

En 1992, l'Institut de police scientifique et de criminologie de l'Université de Lausanne a conduit en Suisse le premier sondage de délinquance juvénile auto-révélée au niveau national. Ce sondage faisait partie d'un projet plus vaste, le *International Self-Report Delinquency Study* (cf. JUNGER-TAS et al., 1994). La technique utilisée a été celle de l'interview personnalisée pour laquelle on a sélectionné un échantillon aléatoire de jeunes domiciliés en Suisse et âgés de 14 à 21 ans. Un total de 970 entretiens furent accomplis, dont 190 en Suisse italienne, 299 en Suisse romande et 481 en Suisse alémanique. Pour une description détaillée de la méthodologie de ce sondage, nous renvoyons le lecteur à KILLIAS et al. (1994).

5. CONSTITUTION DES GROUPES

En partant de la définition de famille dissociée donnée plus haut (famille dans laquelle au moins l'un des parents biologiques ou adoptifs est absent) nous avons défini deux groupes dans notre échantillon; l'un constitué avec les interviewés provenant de familles dissociées et l'autre avec ceux prove-

nant de familles intactes. Le tableau ci-dessous présente les deux groupes d'étude tout en tenant compte du sexe des interviewés.

Tableau 1: Type de famille et sexe des interviewés.

	Garçons		Filles		Total	
	n	%	n	%	n	%
Famille intacte	420	43.3	376	38.8	796	82.1
Famille dissociée	86	8.8	88	9.1	174	17.9
Total	506	52.1	464	47.9	970	100.0

En ce qui concerne le nombre d'interviewés provenant de familles dissociées, on observe une légère différence entre ce tableau et celui publié par KILLIAS et al. (1994: 201). Cette différence trouve sa source dans la définition de famille dissociée retenue. Ces auteurs n'ont pris en considération que les enfants dont les parents ne vivaient plus ensemble, tandis que nous avons rajouté à ces derniers ceux dont l'un ou les deux parents étaient morts. Le tableau ci-dessous résume la situation familiale des interviewés provenant de familles dissociées.

Tableau 2: Situation familiale du groupe «famille dissociée».

	n	%
Père mort	22	2.3
Mère morte	14	1.4
Les 2 parents morts	3	0.3
Parents séparés	135	13.9
Total	174	17.9

On observe qu'à peu près le 18% de nos interviewés proviennent de familles dissociées et la question qui se pose tout de suite est de savoir si ce pourcentage correspond au pourcentage de familles dissociées dans la population en général. Dans les prochains paragraphes nous essaierons d'apporter quelques éléments de réponse à cette question.

6. ÉVOLUTION HISTORIQUE DES MÉNAGES EN SUISSE: UN BREF SURVOL

L'*Annuaire statistique de la Suisse* contient des informations qui peuvent nous être utiles pour étudier la structure des ménages en Suisse. L'*Annuaire* distingue entre ménages collectifs et ménages privés. Les ménages privés peuvent être composés d'une ou de plusieurs personnes. Lorsqu'ils sont composés de plusieurs personnes, les ménages se divisent en ménages non familiaux et ménages familiaux. Ce sont ces derniers qui nous intéressent.

«Est appelé ménage familial tout ménage qui comprend au moins un noyau familial. Par noyau familial, on entend soit le chef de famille et son conjoint, soit le chef de famille sans conjoint mais avec un ou plusieurs enfants ou avec son père et/ou sa mère. Parmi les ménages constitués d'un couple, on fait la distinction entre les couples mariés et les couples consensuels. Ces derniers ont été assimilés aux couples mariés pour autant qu'ils aient déclaré vivre en union libre» (*Annuaire statistique de la Suisse 1997: 23*).

La différence fondamentale avec notre définition de famille dissociée est que l'*Annuaire* ne fait pas la distinction entre parent et beau-parent. Ainsi, il ne nous fournit que le nombre de familles monoparentales qui, comme nous l'avons vu précédemment, ne constituent qu'une des trois variantes des familles dissociées telles que nous les avons définies; néanmoins, il s'agit sans aucun doute de la variante la plus répandue. En conséquence, nous devons nous attendre à ce que le pourcentage de familles dissociées soit légèrement plus haut dans notre échantillon que celui des familles monoparentales dans l'*Annuaire*.

Tableau 3: Structure des ménages en Suisse: Nombre de ménages selon le type (en milliers), de 1920 à 1990.

Années		1920	1930	1960	1970	1980	1990
Total des ménages		886,9	1002,9	1594,0	2062,4	2459,3	2859,8
Total des ménages familiaux		807,8	846,4	1243,7	1526,9	1632,0	1827,8
Couple avec enfant(s)		301,4	338,8	565,7	785,7	846,1	870,0
Couple avec enfant(s) et d'autres personnes		181,5	193,5	182,3	128,5	65,0	49,4
Père ou mère seul(e) avec enfant(s)		67,3	54,4	65,3	81,5	108,6	131,4
Père ou mère seul(e) avec enfant(s) et d'autres personnes		51,3	39,6	33,2	24,7	15,9	13,7
Total des ménages avec enfants		601,5	626,3	846,5	1020,4	1035,6	1064,5
Familles intactes et recomposées	n	482,9	532,3	748,0	914,2	911,1	919,4
	%	80,3	85	88,4	89,6	88	86,4
Familles monoparentales	n	118,6	94,0	98,5	106,2	124,5	145,1
	%	19,7	15	11,6	10,4	12	13,6

Source: Données fournies par l'*Annuaire statistique de la Suisse 1997*, 39⁵.

Ce tableau est une version modifiée pour nos besoins de celui présenté dans l'*Annuaire*. D'après les données fournies par celui-ci, nous avons calculé le total des ménages avec enfants, le nombre et le pourcentage des familles intactes et recomposées (égal au nombre de couples avec enfants plus celui des couples avec enfants et d'autres personnes) et ceux des familles monoparentales (qui comprennent les cas où le père et la mère se trouvent seuls, sans tenir compte du fait qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas d'autres personnes).

Si nous comparons les chiffres du tableau avec ceux de notre échantillon, nous constatons que – tel que nous l'avions prévu – la proportion de familles dissociées dans ce dernier (19.7%) est légèrement supérieure à celle des familles monoparentales dans la population en général (13.6%); par conséquent, nous considérons que la distribution de notre échantillon est à peu près correcte.

En outre, on observe dans le tableau que le nombre de familles monoparentales était plus élevé en 1920 et 1930 que de nos jours. La Suisse ayant été épargnée par la première guerre mondiale, ce phénomène ne peut être expliqué que par la réduction du nombre des décès. En effet, en 1920 et 1930, nombreuses étaient les familles ayant des enfants mineurs dont le père était décédé. Après ces années, on peut constater une diminution des familles monoparentales qui atteint son point extrême en 1970, avec seulement 10.4% du total des ménages avec enfants. Ensuite commence une tendance à la hausse et on arrive en 1990 à un pourcentage de 13.6. Cette hausse est sans doute due à l'augmentation du nombre de divorces.

Voilà un autre point sur lequel il nous semble important de nous attarder. En effet, nous croyons qu'il est nécessaire de clarifier la relation entre le nombre de divorces et le nombre d'enfants de familles dissociées. Depuis longtemps, on met en parallèle l'augmentation du nombre de divorces avec celle du nombre d'enfants de parents divorcés. Cela peut sembler logique à première vue, mais lorsqu'on procède à cette analogie, on ne tient souvent pas compte du fait que seule une partie des divorces touche des familles avec des enfants mineurs. Le tableau ci-dessous illustre cette situation.

Tableau 4: Évolution des mariages et des divorces en Suisse, de 1950 à 1995.

Années		1950	1960	1970	1980	1990	1995
Nombre absolu de mariages		37108	41574	46693	35721	46603	40820
Mariages pour 1000 habitants		7.9	7.8	7.6	5.7	6.9	5.8
Nombre absolu de divorces		4241	4656	6405	10910	13183	15703
Divorces pour 1000 habitants		0.9	0.9	1.0	1.7	2.0	2.2
Divorces de couple sans enfant mineur (0-19 ans)	n	2014	1973	2540	4291	6234	7628
	%	47.5	42.4	39.7	39.3	47.3	48.6
Divorces de couple avec enfant mineur (0-19 ans)	n	2227	2683	3865	6619	6949	8075
	%	52.5	57.6	60.3	60.7	52.7	51.4
Nombre des enfants mineurs de couples divorcés		3991	4941	6985	11356	11396	13633

Source: Données fournies par l'Annuaire statistique de la Suisse 1997, 43s.

On le sait, entre 1950 et 1995 il y a eu une forte augmentation du nombre de divorces. Néanmoins, on peut constater que le pourcentage de divorces impliquant des enfants mineurs – après avoir fortement augmenté entre 1950 et 1980 – est en nette régression. En effet, en 1970 et 1980 ce pourcentage avoisinait les 60% tandis qu'en 1995 il est d'à peu près 51%. Malgré cela, le nombre absolu d'enfants de couples divorcés a augmenté en 1995, mais cette augmentation reste toujours inférieure à celle du nombre de divorces.

En guise de conclusion à cette petite digression, rappelons que le pourcentage actuel de familles monoparentales n'a rien d'extraordinaire puisque dans les années vingt et trente elles étaient davantage répandues. Certes, à l'époque les familles étaient plus nombreuses et, en conséquence, des mécanismes de famille étendue pouvaient se développer facilement; mais l'importance de ces derniers n'est pas encore établie. La confusion quant au nombre de familles monoparentales peut avoir son origine dans le fait que l'on ignore régulièrement que, de nos jours, seule à peu près la moitié des divorces implique des enfants mineurs. Ainsi, en ce qui concerne la Suisse, nous considérons que l'on ne peut pas affirmer que l'augmentation de la criminalité dans la deuxième moitié de notre siècle soit associée à une prolifération des familles dissociées.

7. ANALYSE DES DONNÉES DU SRD

Avant de montrer les résultats de nos analyses, il nous semble important de dire quelques mots sur les comportements étudiés. Nous avons retenu cinq grandes classes de comportements: les vols, les comportements violents, les infractions en matière de drogues, la déviance juvénile et les comportements problématiques. Les «vols» comprennent le vol d'argent, d'objets et de véhicules. Les «comportements violents» comprennent le fait d'avoir endommagé ou détruit intentionnellement des choses, ainsi que le port d'armes, les menaces, la participation à des bagarres ou à des désordres, le fait de frapper ou de blesser quelqu'un ou de provoquer des incendies. Les «drogues» comprennent la consommation et la vente des drogues dites «douces» (haschisch, marijuana ou cannabis) et des drogues dites «dures» (héroïne, cocaïne, L.S.D., ecstasy, PCP, crack, amphétamines, etc.). La «déviance juvénile» comprend la resquille, la conduite de véhicules sans permis et les graffiti. Finalement, les «comportements problématiques» comprennent les fugues et l'absentéisme scolaire.

7.1 Prévalence de la délinquance

Les tableaux ci-dessous montrent la prévalence de la délinquance chez les enfants provenant de familles dissociées et chez leurs pairs provenant de familles intactes. Par prévalence «vie» nous entendons le fait d'avoir eu au moins une fois dans la vie le comportement en question. En revanche, la prévalence «dernière année» implique le fait de l'avoir eu pendant la dernière année.

Tableau 5: Famille dissociée et prévalence «vie» de la délinquance.

	Famille intacte		Famille dissociée	
	n	%	n	%
Vols	547	68.7	124	71.3
Comportements violents	428	53.8	102	58.6
Drogues	195	24.5	59	33.9
Déviance juvénile	643	80.8	150	86.2
Comportements problématiques	292	36.7	75	43.1

1 $\chi^2 = 0.45, p = .50$

2 $\chi^2 = 1.54, p = .22$

3 $\chi^2 = 7.12, p = .008$

4 $\chi^2 = 2.83, p = .09$

5 $\chi^2 = 2.62, p = .11$

Tableau 6: Famille dissociée et prévalence «dernière année» de la délinquance.

	Famille intacte		Famille dissociée	
	n	%	n	%
Vois	258	32.4	52	29.9
Comportements violents	221	27.8	48	27.6
Drogues	150	18.8	45	25.9
Déviance juvénile	410	51.5	95	54.6
Comportements problématiques	157	19.7	41	23.6

1 $\chi^2 = 0.30, p = .58$

2 $\chi^2 = 0.001, p = .98$

3 $\chi^2 = 4.21, p = .04$

4 $\chi^2 = 0.71, p = .40$

5 $\chi^2 = 1.50, p = .22$

On s'aperçoit que, sauf en ce qui concerne les drogues et dans une moindre mesure la déviance juvénile, le pourcentage de jeunes ayant eu les comportements en question pendant la dernière année se réduit de moitié par rapport à ceux qui les ont eu au moins une fois dans leur vie. En outre, nous observons que la seule différence significative entre les deux groupes concerne les infractions en matière de drogues où les enfants de familles dissociées sont sur-représentés.

L'absence de lien entre l'appartenance à une famille dissociée et les comportements problématiques va à l'encontre des résultats obtenus à l'étranger. Cette divergence pourrait s'expliquer par des différences de méthodologie. Ainsi, les questions du SRD ont été élaborées avec l'intention d'écarter les comportements banals, ce qui n'était pas forcément le cas des premières recherches criminologiques (cf. VILLETAZ, 1993). En particulier, les problèmes de discipline à l'école – qui étaient l'un des comportements problématiques retenus par la plupart des recherches –, n'ont pas été pris en considération. En outre, nombreuses sont les recherches qui ne distinguent pas entre prévalence «dernière année» et prévalence «vie», et qui se centrent sur cette dernière; or, nos tableaux montrent que les différences entre les deux groupes d'étude sont plus importantes lorsqu'on ne prend en considération que la prévalence «vie»⁶.

En matière de drogues, nos résultats vont dans le même sens que ceux des recherches menées à l'étranger (cf. chapitre 3). Il s'agit avant tout de la consommation de drogues douces. En ce qui concerne les délits de vente de drogues et de consommation de drogues dures, les interprétations s'avèrent difficiles en raison de leur faible fréquence absolue. Cela peut être observé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7: Famille dissociée et prévalence «vie» des infractions en matière de drogues.

	Famille intacte		Famille dissociée	
	n	%	n	%
Consommation de drogues douces	194	24.4	59	33.9
Consommation de drogues dures	20	2.5	11	6.3
Vente de drogues douces	39	4.9	13	7.5
Vente de drogues dures	4	0.5	1	0.6

1 $\chi^2 = 7.28, p = .007$

2 $\chi^2 = 5.99, p = .014$

3 $\chi^2 = 2.19, p = .14$

4 $\chi^2 = 0.002, p = .96$

Dans les prochains chapitres, nous analyserons l'influence de facteurs socio-démographiques, tels que le sexe et l'âge, sur les liens observés. En ce qui concerne le statut socio-économique (SES), un problème de taille se présente. En effet, les chercheurs sont d'accord sur le fait que la dissociation familiale entraîne en général un déclassement vers un SES plus bas⁷. En conséquence, les enfants de familles dissociées étudiés dans une recherche transversale – comme le SRD – devraient se trouver en moyenne dans un SES plus bas que ceux de familles intactes. De ce fait, les corrélations entre famille dissociée, délinquance et SES risquent d'être faussées parce que la famille dissociée serait la cause du SES bas. Pour ce motif, nous n'étudierons pas cette variable. En revanche, nous analyserons certaines variables fonctionnelles, notamment la surveillance parentale.

7.2 Sexe

Les résultats du SRD montrent que la délinquance est plus répandue chez les garçons que chez les filles, sauf en ce qui concerne les délits de jeunesse et les comportements problématiques pour lesquels les filles sont à peu près aussi impliquées que les garçons (cf. KILLIAS et al., 1994). Les quatre tableaux ci-dessous montrent la distribution de la délinquance pour les deux sexes, en tenant compte du type de famille d'origine. Nous présentons d'abord le cas des garçons.

Tableau 8: Famille dissociée et prévalence «vie» de la délinquance chez les garçons.

	Famille intacte		Famille dissociée	
	n	%	n	%
Vols	314	74.8	66	76.7
Comportements violents	279	66.4	66	76.7
Drogues	122	29.0	35	40.7
Déviance juvénile	349	83.1	77	89.5
Comportements problématiques	144	34.3	35	40.7

1 $\chi^2 = 0.18, p = .67$

2 $\chi^2 = 3.48, p = .06$

3 $\chi^2 = 4.42, p = .036$

4 $\chi^2 = 2.80, p = .09$

5 $\chi^2 = 1.39, p = .24$

Tableau 9: Famille dissociée et prévalence «dernière année» de la délinquance chez les garçons.

	Famille intacte		Famille dissociée	
	n	%	n	%
Vols	164	39.0	33	38.4
Comportements violents	149	35.5	36	41.9
Drogues	99	23.6	30	34.9
Déviance juvénile	224	53.3	50	58.1
Comportements problématiques	77	18.3	18	20.9

1 $\chi^2 = 0.00001, p = .998$

2 $\chi^2 = 1.24, p = .27$

3 $\chi^2 = 4.88, p = .027$

4 $\chi^2 = 0.83, p = .36$

5 $\chi^2 = 0.21, p = .64$

Sauf en ce qui concerne les infractions en matière de drogues, on observe que les coefficients deviennent clairement non-significatifs lorsqu'on prend en considération la prévalence «dernière année». Par contre, dans le cas des drogues, cette tendance se renverse et la sur-représentation des enfants de familles dissociées devient encore plus évidente. Que se passe-t-il chez les filles?

Tableau 10: Famille dissociée et prévalence «vie» de la délinquance chez les filles.

	Famille intacte		Famille dissociée	
	n	%	n	%
Vols	232	61.7	57	64.8
Comportements violents	149	39.6	36	40.9
Drogues	73	19.4	25	28.4
Déviance juvénile	294	78.2	72	81.8
Comportements problématiques	148	39.4	40	45.5

1 $\chi^2 = 0.44, p = .50$

2 $\chi^2 = 0.10, p = .75$

3 $\chi^2 = 3.33, p = .07$

4 $\chi^2 = 0.69, p = .41$

5 $\chi^2 = 1.11, p = .29$

Tableau 11: Famille dissociée et prévalence «dernière année» de la délinquance chez les filles.

	Famille intacte		Famille dissociée	
	n	%	n	%
Vois	94	25.0	19	21.6
Comportements violents	72	19.1	12	13.6
Drogues	51	13.6	15	17.0
Déviance juvénile	186	49.5	45	51.1
Comportements problématiques	80	21.3	24	27.3

1 $\chi^2 = 0.42, p = .52$

2 $\chi^2 = 1.18, p = .28$

3 $\chi^2 = 0.56, p = .45$

4 $\chi^2 = 0.11, p = .74$

5 $\chi^2 = 1.45, p = .23$

Malgré le fait qu'en ce qui concerne la prévalence «vie» des infractions en matière de drogues les filles appartenant à des familles dissociées sont légèrement sur-représentées, on constate que les différences entre les deux groupes ne sont pas significatives. Ainsi, on peut dire que, pour les filles suisses, la structure familiale ne semble pas avoir d'influence sur la criminalité.

7.3 Age

Pour étudier l'évolution des phénomènes en question à travers les différentes étapes du développement des jeunes, nous avons divisé notre échantillon en deux groupes d'âge, l'un de 14 à 17 ans et l'autre de 18 à 21 ans. Ensuite, nous avons testé nos variables sur ces deux sous-échantillons. Dans le cas présent, il s'agissait de tester uniquement la prévalence «dernière année» de la délinquance parce que, si nous testions la prévalence «vie», la tranche d'âge de 18 à 21 ans serait forcément sur-représentée à cause de sa plus longue *exposition au risque* (voir KILLIAS, 1991: 100s.). En effet, étant donné que ces jeunes sont plus âgés que ceux de la tranche de 14 à 17 ans, ils ont eu plus d'occasions de commettre des délits.

Tableau 12: Famille dissociée et prévalence «dernière année» de la délinquance pour la tranche d'âge de 14-17 ans.

	Famille intacte		Famille dissociée	
	n	%	n	%
Vols	161	36.6	31	34.8
Comportements violents	143	32.5	28	31.5
Drogues	53	12.0	19	21.3
Déviance juvénile	243	55.2	55	61.8
Comportements problématiques	69	15.7	19	21.3

1 $\chi^2 = 0.10, p = .75$

2 $\chi^2 = 0.04, p = .85$

3 $\chi^2 = 5.45, p = .02$

4 $\chi^2 = 1.30, p = .25$

5 $\chi^2 = 1.71, p = .19$

Tableau 13: Famille dissociée et prévalence «dernière année» de la délinquance pour la tranche d'âge de 18-21 ans.

	Famille intacte		Famille dissociée	
	n	%	n	%
Vols	82	22.8	22	27.2
Comportements violents	81	22.5	20	24.7
Drogues	94	26.1	26	32.1
Déviance juvénile	163	45.3	38	46.9
Comportements problématiques	88	24.4	17	21.0

1 $\chi^2 = 0.70, p = .40$

2 $\chi^2 = 0.18, p = .67$

3 $\chi^2 = 1.20, p = .27$

4 $\chi^2 = 0.07, p = .79$

5 $\chi^2 = 0.44, p = .51$

On observe qu'en ce qui concerne les drogues, les adolescents de 14 à 17 ans appartenant à des familles dissociées sont sur-représentés; par contre,

entre 18 et 21 ans, ils ne se différencient pas de leurs pairs. Ces résultats vont dans le même sens que ceux de FLEWELLING & BAUMAN (1990) qui soutiennent que la dissociation familiale produite pendant l'enfance pourrait faire augmenter les possibilités d'être initié précocement à la drogue. Les auteurs cités signalent aussi que, parmi la population adolescente, le taux de prévalence de la consommation de cannabis augmente avec l'âge; cela veut dire qu'au fur et à mesure que l'adolescent grandit, il a plus de probabilités de devenir consommateur. En revanche, l'augmentation du pourcentage de familles dissociées pendant la même période de temps est moins importante. Par conséquent, si l'on veut utiliser la famille dissociée comme prédicteur de la consommation de cannabis, il faudra prendre en compte que la pertinence de cet indicateur va diminuer à mesure que l'adolescent grandit (FLEWELLING & BAUMAN, 1990: 178s.). Reste à savoir pourquoi les enfants provenant de familles dissociées commencent à consommer des drogues douces avant les enfants provenant de familles intactes. Dans notre conclusion, nous proposerons une réponse à cette question.

7.4 Surveillance

Nous avons vu précédemment (cf. chapitre 2) qu'au moment de chercher des explications à la criminalité chez les enfants de familles dissociées, les théories d'origine sociologique mettent l'accent sur les modèles d'interaction familiale qui se développeraient dans ce type de familles. En particulier, la théorie de l'association différentielle (SUTHERLAND & CRESSEY, 1966) signale que la famille dissociée peut entraîner un manque de surveillance de l'enfant. Néanmoins, nos analyses ne corroborent pas cette hypothèse. En effet, il n'y a pas de différence significative entre les enfants de familles dissociées et ceux de familles intactes lorsqu'on leur demande si, quand ils sortent, leurs parents savent où ils vont et avec qui ils sont. En outre, la théorie du contrôle social (HIRSCHI, 1969) signale l'importance de la présence «psychologique» des parents pour exercer un contrôle indirect sur leurs enfants, dans ce sens que cette présence pousserait l'enfant à se demander quelle serait la réaction de ses parents s'il commettait un délit. Lors du SRD, on a demandé aux interviewés s'ils réfléchissaient avant de faire quelque chose de défendu et leurs réponses ne montrent pas de différence significative entre nos deux groupes d'étude.

La seule différence que nous avons trouvée concerne le temps de travail de la mère. En effet, les mères des familles dissociées travaillent plus que celles des familles intactes. Néanmoins, le travail de la mère ne semble pas avoir

une influence nocive sur la relation mère-enfant. «La recherche montre que les mères qui travaillent passent presque autant de temps avec leurs enfants que les mères qui ne travaillent pas. En effet, ces dernières ne passent pas leurs journées entières avec leurs enfants. Même si les mères et les enfants se trouvent ensemble dans la même maison, ils ne demeurent pas en rapports constants. Par ailleurs, les mères qui travaillent réservent une période de temps pour leurs enfants (généralement en soirée). [...] Bien que les femmes qui travaillent ne passent pas le même nombre d'heures avec leurs enfants que les femmes qui ne travaillent pas, les deux chiffres sont assez rapprochés pour qu'on considère qu'ils sont fonctionnellement équivalents» (GOLDHABER, 1988: 368s.). En fait, l'idée que la structure familiale ne joue pas un rôle si important dans la genèse de la criminalité a été suggérée par plusieurs auteurs (cf. note 3), et il se pourrait bien que l'on ait exagéré les effets nocifs de la famille dissociée; mais nous reviendrons sur ce sujet dans le prochain chapitre.

8. INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET CONCLUSION

Nos analyses montrent que les garçons de 14 à 17 ans provenant de familles dissociées consomment plus de drogues douces que leurs pairs provenant de familles intactes. Comment expliquer cette différence?

Durant le courant de l'année 1996, nous avons pris contact avec plusieurs enfants provenant de familles dissociées. Nous avons réalisé en particulier deux entretiens non-directifs pour essayer de connaître leur propre point de vue sur le sujet de cette étude. Au cours de l'un de ces entretiens, une phrase, dite par une fille d'une vingtaine d'années qui avait grandi dans une famille monoparentale, resta gravée dans notre mémoire. Elle considérait que, lorsqu'on appartient à ce type de famille, «tu grandis plus vite. [...] Tu deviens beaucoup plus responsable que si tu vis avec des parents qui sont là». Cette idée apparaît également chez certains auteurs qui ont traité le sujet: «L'enfant de famille monoparentale tend à avoir plus de responsabilités, à être plus autonome et, souvent, à agir de façon plus responsable que les autres. Il effectue un plus grand nombre de tâches domestiques, et il participe de plus près au processus de prise de décision. En fait, l'enfant de famille monoparentale assume le rôle d'un partenaire plutôt que celui d'un subordonné du parent. Non seulement a-t-il plus de responsabilités, mais il doit aussi prendre des initiatives» (GOLDHABER, 1988: 380).

A notre avis, cette conception – que nous pourrions qualifier de «positive» – de l'enfant de famille dissociée ouvre l'ébauche d'une réponse à la question qui nous occupe. Si ces enfants «grandissent plus vite», il est tout à fait normal qu'ils arrivent avant leurs pairs à certaines étapes de leur développement. Or, à notre avis, la consommation de drogues douces est devenue dans notre société un «rite de passage». Pour un adolescent, il s'agit d'un comportement qui peut symboliser l'arrivée dans le monde des adultes. Ainsi, les drogues douces auraient une valeur symbolique semblable à celle du tabac. En effet, depuis bien longtemps le fait de commencer à fumer est considéré comme un rite de passage.

Finalement, il reste une autre question en suspens: Pourquoi la famille dissociée n'a pas un effet plus important sur la criminalité, comme le prédisent la plupart des approches théoriques?

En fait, à la base de ces approches se trouve l'hypothèse qu'une famille dissociée ne pourrait remplir sa tâche de socialisation aussi bien qu'une famille intacte. Or, cette hypothèse n'a pas été corroborée par notre recherche. Il est vrai que la dynamique interne de ces deux types de familles est différente – notamment en ce qui concerne le rôle des enfants –, mais cela ne semble pas influencer sur le processus de socialisation. Plusieurs phénomènes plus ou moins récents – qui ont touché la famille en tant qu'institution – ne sont sans doute pas étrangers à cet état des choses. Nous pensons en particulier à la diminution de la taille des familles, à la hausse du travail des femmes et au développement des réseaux d'aide à la famille. Effectivement, du fait que les familles sont plus petites, le parent resté seul peut plus facilement contrôler ses enfants. En outre, comme le nombre de femmes qui travaillent ne cesse d'augmenter, il n'y aurait pas de grandes différences entre ces deux types de famille en ce qui concerne le temps que les mères passent avec leurs enfants – et cela même si les mères de familles dissociées travaillent en général plus que les mères vivant en couple –. Finalement, le soutien que peuvent apporter les réseaux d'aide à la famille – tels que les crèches ou les mères journalières en Suisse alémanique – n'est certainement pas négligeable.

Sur la base des analyses réalisées, nous pouvons dire que, en ce qui concerne la Suisse, la structure familiale ne semble pas être liée à la criminalité. Tout au plus, on peut dire que les garçons appartenant à des familles dissociées ont tendance à s'initier à la consommation de drogues à un âge plus précoce que leurs pairs de familles intactes.

Notes

* Criminologue, Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne, CH-1015 Lausanne, Suisse.

¹ La vision de la famille de ces auteurs – et de plusieurs autres – est très clairement exposée par MOUNT (1984: chap. 1-2).

² Comme le signale THERY (1987: 119ss), la langue française ne dispose pas d'un mot exact pour désigner cette entité. En anglais, on parle de *stepfamily*.

³ Lorsque la famille est en question, un débat classique de la criminologie oppose les variables structurales (comme la famille dissociée) aux variables fonctionnelles (comme la qualité de la vie familiale). Pour ROSEN (1985: 554ss) ce débat est inutile puisqu'il part du principe qu'il existe une cause majeure de la criminalité (soit la structure, soit la dynamique familiale). En fait, la structure de la famille aurait un impact sur la qualité de la vie familiale. Ainsi, par exemple, le fait que la famille soit dissociée va affecter les méthodes de socialisation et la qualité des liens familiaux (BIRON & LE BLANC, 1977: 167). Certains auteurs proposent de faire la différence entre familles physiquement dissociées et familles sociologiquement ou psychologiquement dissociées (cf. WELLS & RANKIN, 1985: 267), ou bien entre familles dissociées «primaires» et «secondaires» (KOUDOU, 1994). Néanmoins, dans cette étude, nous avons retenu une définition «classique» de la famille dissociée.

⁴ Les coefficients phi reportés par WELLS & RANKIN (1991: 81) sont les suivants:

Vols: .082 (pondéré: .042)

Comportements violents: .05 (pondéré: .042)

Drogues: .099 (pondéré: .088)

Comportements problématiques: .173 (pondéré: .117).

⁵ Pour 1920, le total des ménages familiaux comprend aussi les ménages non familiaux.

⁶ Pour une explication approfondie des problèmes relatifs aux différents taux de prévalence, voir RABASA (1994). Par ailleurs, nous tenons à remercier M. RABASA pour son aide dans la réalisation des analyses statistiques présentées dans ce travail.

⁷ Pour un aperçu de la situation à Genève, voir CARDIA-VONECHE & BASTARD (1991: 67ss).

Bibliographie

Biron L., Le Blanc M., «Family Components and Home-Based Delinquency», *British Journal of Criminology*, 17/2, 1977, 157-168.

Busino G., *La sociologie sens dessus dessous*, Droz, Genève, 1992.

Cardia-Voneche L., Bastard B., *Les femmes, le divorce et l'argent*, Labor et Fides, Genève, 1991.

Chilton R.J., Markle G.E., «Family Disruption, Delinquent Conduct and the Effect of Subclassification», *American Sociological Review*, 37, 1972, 93-99.

Cusson M., *Délinquants pourquoi?*, A. Colin, Paris, 1981.

Demo D.H., Acock A.C., «The Impact of Divorce on Children», *Journal of Marriage and the Family*, 50, 1988, 619-648.

Ferreol G., Noreck J.-P., *Introduction à la sociologie*, 3e éd. revue et mise à jour, A. Colin, Paris, 1993.

Ferreol G. (Dir.), *Dictionnaire de sociologie*, 2e éd. revue et augm., A. Colin, Paris, 1995.

Flewelling R.L., Bauman K.E., «Family Structure as a Predictor of Initial Substance Use and Sexual Intercourse in Early Adolescence», *Journal of Marriage and the Family*, 52, 1990, 171-181.

Free M., «Clarifying the Relationship Between the Broken Home and Juvenile Delinquency: A Critique of the Current Literature», *Deviant Behavior: An Interdisciplinary Journal*, 12, 1991, 109-167.

Goldhaber D., *Psychologie du développement*, Vigot, Québec, 1988.

Hirschi T., *Causes of Delinquency*, University of California Press, Berkeley, 1969.

Junger-Tas J., «Changes in the family and their impact on delinquency», *European Journal on Criminal Policy and Research*, 1/1, 1993, 27-51.

Junger-Tas J., Terlouw G. & Klein M. (Ed.), *Delinquent Behavior Among Young People in the Western World: First Results of the International Self-Report Delinquency Study*, Kugler, Amsterdam/New York, 1994.

Killias M., *Précis de criminologie*, Staempfli, Bern, 1991.

Killias M., Villettaz P. & Rabasa J., «Self-Reported Juvenile Delinquency in Switzerland», in: Junger-Tas et al., 1994, 186-211.

Koudou O., «Familles dissociées «secondaires» en Côte d'Ivoire et comportement délinquant des adolescents», *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 47/2, 1994, 179-186.

Matsueda R. L., Heimer K., «Race, Family Structure, and Delinquency: A Test of Differential Association and Social Control Theories», *American Sociological Review*, 52, 1987, 826-840.

Mount F., *La famille subversive*, P. Mardaga, Bruxelles, 1984.

Office fédéral de la statistique, *Annuaire Statistique de la Suisse 1997*, Neue Zürcher Zeitung, Zürich, 1996.

Rabasa J., «Prévalence et incidence en délinquance juvénile», *Bulletin de Criminologie*, 20/1, 1994, 6-27.

Rosen L., «Family and Delinquency: Structure or Function?», *Criminology*, 23/3, 1985, 553-573.

Schüler-Springorum H., «Les instruments des Nations Unies relatifs à la délinquance juvénile», *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 47/2, 1994, 153-164.

Sutherland E.H., Cressey D.R., *Criminology*, 8e éd., Lippincott, Philadelphia, 1970 (version française établie sur le texte de la 6e éd.: *Principes de criminologie*, Cujas, Paris, 1966).

Thery I., «Remariage et familles composées: Des évidences aux incertitudes», *L'Année sociologique*, 3e série, 37, 1987, 119-151.

Van Voorhis P. et al., «The Impact of Family Structure and Quality on Delinquency: A Comparative Assessment of Structural and Functional Factors», *Criminology*, 26/2, 1988, 235-261.

Villettaz P., «Le libellé des items de délinquance: Son effet sur les réponses», *Bulletin de Criminologie*, 19/1, 1993, 100-132.

Wells L.E., Rankin J.H., «Broken Homes and Juvenile Delinquency: An Empirical Review», *Criminal Justice Abstracts*, 17/2, 1985, 249-272.

Wells L.E., Rankin J.H., «The Broken Homes Model of Delinquency: Analytic Issues», *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 23/1, 1986, 68-93.

Wells L.E., Rankin J.H., «Families and Delinquency: A Meta-Analysis of the Impact of Broken Homes», *Social Problems*, 38/1, 1991, 71-93.

Zermatten J., «Face à l'évolution des droits de l'enfant, quel système judiciaire: Système de protection ou système de justice?», *Revue internationale de criminologie et de police technique*, 47/2, 1994, 165-178.

Bulletin de Criminologie 23/1 (1997): 53-80.